

1ere demande licence étranger Compétition ou Dirigeant

Lorsque vous recevez un joueur étranger dans votre club pour une licence compétition, il vous faut impérativement faire **une demande d'équivalence de classement** auprès de la fédération.

Document à télécharger sur SPID <https://monclub.fftt.com/40001469/resources>

Après réception du classement du joueur, il y a deux cas :

Cas 1 : Le classement du joueur est au dessus des 1200 points

Alors le joueur fait partie de la série régionale ou nationale, ainsi une demande de mutation doit être faite pendant les périodes de mutation de la saison. Suivant la période mutation exceptionnelle ou ordinaire.

Cas 2 : Le classement du joueur est sous les 1200 points

Alors le joueur fait partie de la série départemental, ainsi une demande de licence **sans la qualité muté** peut être faite.

Pièces à fournir pour la demande de licence selon le cas

Cas 1-Faire une demande mutation selon conditions habituelles.

- Copie carte d'identité ou passeport ou pièce(s) autorisant le séjour en France
- L'équivalence de classement attribué par la fédération;
- Accord de la mutation par le comité.
- Justificatif de domicile

Accord et signature parentale si c'est un mineur.

Cas 2

- Copie carte d'identité ou passeport ou pièce(s) autorisant le séjour en France
- L'équivalence de classement attribué.

Accord et signature parentale si c'est un mineur.

Seul le comité est habilité à la prise d'une 1ère licence pour étranger après réception des pièces justificatives.

Spécificités

En cas de demande de licence loisir ou événementielle, il n'y a pas lieu de considérer le demandeur comme muté ni de demander une équivalence de classement. Par contre, en cas de passage de cette licence loisir ou événementielle à une licence compétition, il convient d'appliquer les dispositions

Renouvellement

Fournir au comité pièce(s) autorisant le séjour en France.